006-210600110-20221110-00000_00015-DE Regu le 18/11/2022



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 : <u>COLLOQUE SUR LE THEME « PASSIONS ET EMOTIONS AU SIECLE DES LUMIERES » LES 25-26 OCTOBRE 2022 – DELIBERATION MUNICIPALE N° 5 DU 20 SEPTEMBRE 2022 – MODIFICATIF N° 1</u>

Séance Publique Ordinaire du 10 NOVEMBRE 2022 A 19 heures dans la salle du Conseil Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

<u>PROCURATIONS</u>: Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Roger ROUX, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN, Mme REID Sophie à M. Stéphane EMSELLEM,

QUORUM: 14 PRESENTS: 24 VOTANTS: 27

Secrétaire: M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 2 novembre 2022

006-210600110-20221110-00000_00015-DE Regu le 18/11/2022



VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

XV – <u>COLLOQUE SUR LE THEME « PASSIONS ET EMOTIONS AU SIECLE DES LUMIERES » LES 25-26 OCTOBRE 2022 – DELIBERATION MUNICIPALE N° 5 DU 20 SEPTEMBRE 2022 – MODIFICATIF N° 1</u>

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités Territoriales, Vu la délibération municipale n°05 du 20 septembre 2022,

La commune a organisé les 25 et 26 octobre 2022, sous l'égide de Madame Alexandra FABBRI, magistrate, ancien professeur de philosophie, un colloque intitulé « Passions et émotions au siècle des Lumières : une histoire sentimentale du XVIIIème ».

A l'occasion de ce colloque, la présente Assemblée a décidé, par délibération municipale n°05 du 20 septembre 2022, la prise en charge par la ville des prestations ci-dessous :

- * Hébergements :
- 3 chambres à 111 € (avec petits déjeuners offerts) pour la nuit du 24 au 25 octobre ;
- 4 chambres à 111 € (avec petits déjeuners offerts) pour la nuit du 25 au 26 octobre ;
- 2 chambres à 111 € (avec petits déjeuners offerts) pour la nuit du 26 au 27 octobre.
- * Transports:
- 1 billet d'avion Paris/Nice A/R pour Monsieur Jean-Claude BONNET à 148 €
- * Restauration:
- 6 repas du midi le 25 octobre
- 6 repas du midi le 26 octobre

Considérant qu'il a été nécessaire, suite à des modifications organisationnelles, de prendre en charge des prestations complémentaires, à savoir une chambre supplémentaire, pour la nuit du 24 au 25 octobre et pour la nuit du 25 au 26 octobre 2022, ainsi que de prévoir deux repas du midi en plus les 25 et 26 octobre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la prise en charge financière des prestations énumérées ci-dessus, en sus de celles décidées par délibération municipale n°05 du 20 septembre 2022, dans le cadre du colloque ayant pour thème « Passions et émotions au siècle des Lumières », qui s'est déroulé les 25 et 26 octobre 2022 à Beaulieu-sur-Mer,

006-210600110-20221110-00000_00015-DE Reçu le 18/11/2022



- DIT que les dépenses engagées pour ce colloque seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Maire,

Roger ROUX

Le

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

006-210600110-20221110-00000_00015-DE Reçu le 18/11/2022



